

Dossier info

## L'AVENIR DE LA DEFENSE EUROPEENNE

**VERS UN NOUVEL ELAN ?**



Photo : European Parliament - Flickr - CC BY-NC-ND 2.0

**Centre d'Information Europe Direct Pyrénées (ADRET)**

Maison des entreprises- Espace Alfred Sauvy

66500- PRADES

TEL : 04.68.05.38.84

[contact@europedirectpyrenees.eu](mailto:contact@europedirectpyrenees.eu)

[www.europedirectpyrenees.eu](http://www.europedirectpyrenees.eu)



## Table des matières

Le projet européen de défense : une nécessité .....	3
1. Une instabilité croissante dans le voisinage de l'Europe :.....	4
2. Des menaces sécuritaires qui émergent au niveau mondial .....	4
3. Une force de frappe fragmentée .....	5
4. Une fragmentation couteuse .....	5
5. Des relations entre l'Union européenne et l'OTAN à clarifier .....	6
La défense européenne, une histoire contrariée et inachevée .....	7
1ère étape : l'échec initial de la Communauté européenne de la défense (CED).....	7
2ème étape : Maastricht, 1992, <i>instauration du principe</i> .....	8
3ème étape : Saint-Malo, décembre 1998, <i>mise en place de moyens</i> .....	8
4ème étape : Traité de Lisbonne et « paquet défense » .....	9
Les principaux organes de la PSDC aujourd'hui.....	10
2017, un nouvel élan ?.....	11
Un débat relancé par le livre blanc .....	11
Concrétisation de la coopération structurée et permanente (CSP) : .....	12
Nouvelle volonté intergouvernementale : l'initiative européenne d'intervention (IEI): .....	13
Intensification de la coopération Union européenne / OTAN.....	13
Propositions pour une réelle Europe de la défense .....	14
Le Fonds Européen de défense (FED) : .....	14
La facilité européenne pour la paix :.....	15
Le réseau Europe Direct : l'Europe près de chez vous ! .....	16

Face à l'intensification des défis sécuritaires qui s'imposent à l'Europe, la politique de défense de l'Union Européenne est amenée à évoluer. Un nouvel élan se dessine sous nos yeux depuis la publication du document de réflexion sur l'avenir de la défense européenne par la Commission européenne.

Or, dans ce domaine plus qu'un autre, il faut rester très prudent, tant l'histoire de la construction européenne nous a prouvé qu'une politique de défense commune relevait du parcours du combattant.

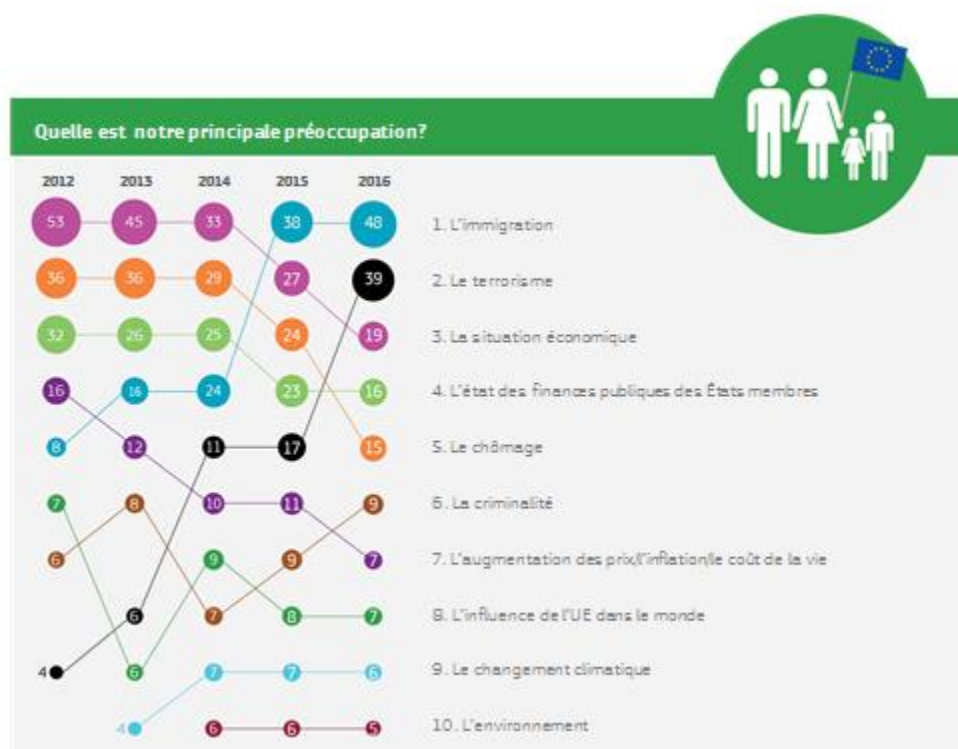
## Le projet européen de défense : une nécessité

Aujourd'hui, **les trois quarts** des citoyens de l'UE sont favorables à « **une politique de sécurité et de défense commune des États membres** » d'après les premiers résultats de l'eurobaromètre du printemps 2018<sup>1</sup>.

Ce constat fait écho à une tendance de long terme, les citoyens européens se sentent de plus en plus préoccupés par les questions de sécurité.

En effet, d'après une étude menée dans le cadre du document de réflexion sur l'avenir de la défense européenne, la sécurité va de pair avec les principales préoccupations des citoyens européens que sont en numéro 1 : **l'immigration** et en numéro 2 : **le terrorisme**. Une disposition qui reste stable depuis 2016.

Or, dans le même temps, l'Union européenne apparaît aux yeux des sondés comme une des solutions à ce problème. Ainsi dans la grande majorité des États membres, les citoyens aimeraient voir « **plus d'Europe** » en ce qui concerne les questions de sécurité.



Source : document de réflexion sur l'avenir de la défense européenne

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52017DC0315>

<sup>1</sup> <http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/83154>

Outre les exigences politiques, il y a 5 raisons principales à la nécessité de relancer la défense européenne.

## 1. Une instabilité croissante dans le voisinage de l'Europe :

- **une instabilité à l'est** : l'attitude de la Russie vis-à-vis de la **Crimée** a dévoilé au grand jour la précarité des relations entretenues avec le Kremlin et la difficulté pour l'Europe d'y remédier. Entre **menaces politiques** et **sanctions économiques**, c'est aussi un danger énergétique qui pèse d'abord sur les pays baltes mais également sur le reste du continent.

- **un vide étatique méditerranéen** : L'intervention de l'OTAN en 2011 aura précipité la **Lybie** dans un chaos politique. Celui-ci se traduit aujourd'hui par un vide étatique qui transforme le pays en une base terroriste et une plateforme de **migration illégale** aux portes de l'Europe. Les menaces viennent également des Etats plus au sud, au Moyen orient comme dans la bande sahélienne, en proie à de violentes guerres civiles et une **décomposition étatique**.

- **une illisibilité du projet américain** : L'investiture du président Trump marque d'abord un changement radical de politique extérieure, si l'escalade avec la **Corée du Nord** semble retombée, elle témoigne surtout du manque de lisibilité de la politique étrangère des USA. Donald Trump alimente une période de **défiance euro-américaine**, qui, sans remettre en cause l'OTAN, confirme la nécessité urgente pour les Européens d'assurer davantage leur autonomie stratégique.

## 2. Des menaces sécuritaires qui émergent au niveau mondial

Il apparaît aujourd'hui que le cadre des Etats ne semble plus représenter une échelle suffisante pour analyser les menaces qui pèsent sur le continent européen.

La **transnationalité** de la **menace terroriste**, et son indissociabilité des questions économiques et migratoire en est un exemple concret, ce phénomène alimente des mouvements xénophobes et populistes susceptibles de remettre en cause les fondements même de la démocratie.

C'est également le cas du **changement climatique**, mais aussi des pénuries de ressources que cela sous-entend.

Enfin l'Union Européenne analyse aussi la portée et les risques d'une **cyberattaque**, un danger qui, lui aussi, n'a pas de frontière.

**Le constat est clair**, des menaces de plus en plus globales justifient des mesures de coopérations plus systématiques, l'Union Européenne peut fournir un cadre nécessaire à cette action.

### Un besoin de convergence :

Il réside encore de grandes différences d'approches stratégiques entre les pays de l'UE.

Une neutralité totale : Danemark, Autriche.

Une Allemagne qui ne veut pas intervenir en dehors de ses frontières.

Des français perçus comme interventionnistes après les opérations en Lybie et au Mali.

Ou encore des pays nordiques très attachés à la tutelle de l'OTAN.

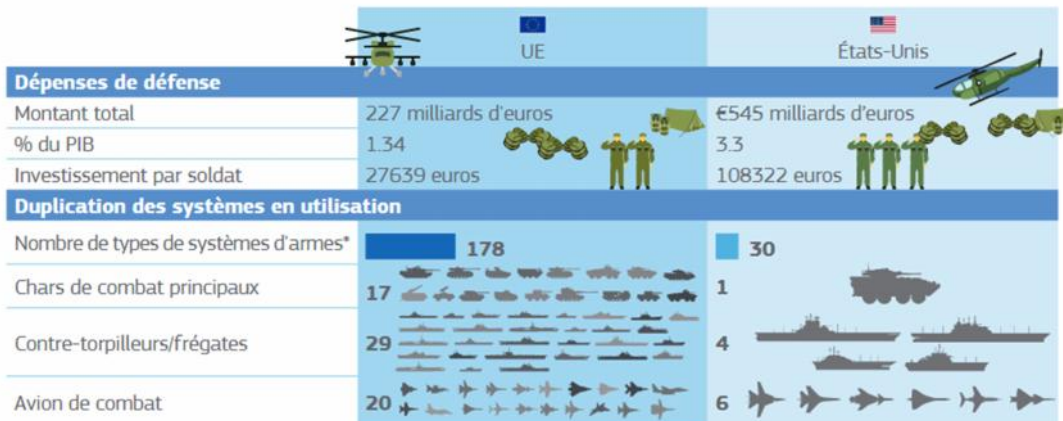
Sources : Institut Jacques Delors

<http://institutdelors.eu/publications/defense-europeenne-relance-quelques-nuances/>

### 3. Une force de frappe fragmentée



#### COUT DE LA FRAGMENTATION ET DES INSUFFISANCES ACTUELLES



Source : Commission européenne, budget de l'UE pour l'avenir

Si l'Union européenne est au **deuxième rang** mondial en ce qui concerne les dépenses de défense, les États-Unis eux, investissent deux fois plus que l'ensemble des États membres et vont encore augmenter leurs dépenses de 10% courant 2018. Les budgets ont déjà augmenté dans les États membres mais il faudra que cela continue. Enfin, c'est aussi la manière d'investir dans des programmes de défense qui devra changer afin d'être plus intégrée et plus qualitative.

Des économies d'échelle en termes d'armement et d'interopérabilité peuvent être facilement réalisées. En effet, là où l'UE dispose de **178 systèmes d'armes différents**, les États-Unis en dénombrent 30. Autre exemple, il existe **17 types de chars** de combat principaux dans l'UE contre un seul aux États-Unis. Finalement, dans le cadre de certains programmes d'hélicoptères, l'Europe compte plus de types d'hélicoptères que de gouvernements en mesure de les acheter.

La commission propose dès lors des solutions pour réduire ce **manque de coopération néfaste** à l'économie et à la sécurité européenne en établissant les conditions nécessaires à un accord économique et stratégique.

### 4. Une fragmentation couteuse



Le manque de coopération entre les États membres dans le domaine de la sécurité et de la défense a un coût annuel qui, selon les estimations, oscille entre 25 et 100 milliards d'euros.



Actuellement, environ 80 % des marchés publics en matière de défense relèvent d'appels d'offres purement nationaux, ce qui entraîne des redondances coûteuses dans les capacités militaires.



Depuis 2010, moins de 200 millions d'euros sont consacrés chaque année à la recherche et à la technologie européennes collaboratives dans le domaine de la défense.

Source : Commission européenne, budget de l'UE pour l'avenir

Grâce à l'acquisition en commun, il serait possible d'économiser jusqu'à **30 % des dépenses** annuelles en matière de défense<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Commission européenne, budget de l'UE pour l'avenir

[https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-eu-defence-fund\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-eu-defence-fund_fr.pdf)



## 5. Des relations entre l'Union européenne et l'OTAN à clarifier

L'OTAN, organisation militaire à but défensif, dont 22 pays européens sont membres aujourd'hui, a longtemps été l'alpha des politiques de défense européenne. Le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN s'est formalisé sur le plan politique en 2002 par la **déclaration OTAN - Union européenne**, qui indique que «l'OTAN apporte son soutien à la politique européenne de sécurité et de défense (PESD)»<sup>3</sup>.

L'avènement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) par le traité de Lisbonne en 2009 n'a pas entraîné de remise en cause du rôle premier de l'OTAN dans la défense des États européens qui en sont membres. **L'article 42** précise ainsi que la politique de sécurité et de défense de l'Union «n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres notamment les engagements conscris avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre». Cependant, aujourd'hui l'OTAN semble inapte à traiter les questions de **terrorisme, les questions migratoires et les problèmes sécuritaires qui en découlent**. Mais surtout, elle ne peut pas enclencher comme l'Union Européenne des processus économiques et politiques en parallèle, processus qui semblent indispensables à la résolution du problème de la défense européenne.

### Complémentarité et coopération UE-OTAN :

En termes de complémentarité, l'OTAN dispose d'un outil militaire développé tandis que **l'UE est plus polyvalente**. Elle peut agir efficacement par des sanctions ou en associant des financements et des missions civiles ou militaires. Par contre elle ne peut pas agir sur le territoire de l'Union.

L'OTAN stipule deux engagements : **une solidarité**, qui n'est automatique que dans le cadre de l'application de l'article 5 du traité de l'Atlantique-Nord<sup>4</sup>, et une **obligation de capacité**, qui elle est obligatoire. De fait, les Américains demandent aux Européens de consacrer les moyens nécessaires à leur défense mais ne garantissent pas celle-ci. L'UE pourrait être le 2eme pilier de l'OTAN. Pour cela, il lui faudrait une réelle volonté politique.

### Attitude des Etats-Unis vis-à-vis de l'UE :

L'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de l'UE est ambiguë, cette situation s'est accentuée depuis l'élection de Donald Trump. En effet, il demande aux européens d'augmenter leurs budgets mais pour « **acheter américain** ». Si les Européens affirment vouloir une autonomie stratégique vis-à-vis de l'OTAN, ils doivent s'en donner les moyens. Enfin tant qu'un pays de l'OTAN (**la Turquie**) occupera un pays de l'UE (**Chypre**), il subsistera un obstacle majeur. C'est dans ce contexte qu'à **Varsovie, en juillet 2016**<sup>5</sup>, les deux organisations ont dressé une liste des domaines dans lesquels elles souhaitaient intensifier leur coopération compte tenu des défis communs auxquels elles sont confrontées.



<sup>3</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3AI33243>

<sup>4</sup> «Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles, survenant en Europe ou en Amérique du Nord, sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence, elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique-Nord.»

<sup>5</sup> [https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official\\_texts\\_138829.htm?selectedLocale=fr](https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_138829.htm?selectedLocale=fr)

# La défense européenne, une histoire contrariée et inachevée

## 1ère étape : l'échec initial de la Communauté européenne de la défense (CED)

Au sortir de la seconde guerre mondiale, la défense fait évidemment partie des domaines de compétences que l'on souhaite appréhender de manière commune en Europe. En effet le niveau supranational se construit comme une réponse nécessaire face aux horreurs qu'auront provoquées les ambitions nationales durant la guerre.

Dans le même temps, de nouvelles menaces apparaissent déjà. Parmi elles, la perspective d'une **guerre froide**, marquée par les velléités russes et américaines sur le territoire européen.

Par conséquent, la première réponse apportée à cette situation sera la signature du **traité de Bruxelles en 1948**, entre la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Celui-ci donnera naissance à l'Union occidentale qui **préfigure l'Union de l'Europe occidentale (UEO)**, une alliance à vocation défensive.



En parallèle, une entité supranationale émerge dans ce même processus, c'est **l'OTAN, l'organisation du traité Atlantique nord**. L'alliance de sécurité et de défense collective signée en **1949** par de nombreux pays de l'espace européen (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Portugal) et placée sous l'égide des Etats-Unis.

Pourtant ce qu'on retient le plus souvent de ces années d'après-guerre c'est un échec, celui de la **Communauté européenne de défense (CED)**. Un projet avorté en 1954 par le parlement français dont il émanait. Un projet sans doute trop ambitieux car il prévoyait de placer le commandement des armées européennes sous la direction de l'OTAN. Le vote contre des gaullistes et des communistes notamment, enterra la CED et préfigura des difficultés futures de l'Europe à construire un projet de défense commun et indépendant de l'OTAN.

## L'évolution de la politique européenne de défense



## 2ème étape : Maastricht, 1992, *instauration du principe*

Après l'échec de la CED, le projet d'une défense européenne commune, en parallèle de l'OTAN, a mis longtemps à ressurgir.

La première ébauche a eu lieu dans les années 1990-1992 entre les Allemands et les Français. Elle voit la création de **l'organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAR)**, de **la brigade franco-allemande** et par extension du **corps européen (eurocorps)**. C'est également le traité de Maastricht qui donne naissance à la politique étrangère et de sécurité

### Bilan brigade franco-Allemande

La coopération entre la partie française et la partie allemande de la brigade n'a jamais été totalement efficace d'après les experts. Ainsi il arrive qu'une partie s'engage dans un conflit tandis que l'autre y reste extérieure (Afghanistan, 2012).

commune de l'Union européenne (**PESC**), le deuxième des trois piliers instaurés. Elle a pour but de sauvegarder les valeurs, les intérêts, la sécurité et l'indépendance de l'Europe en consolidant la démocratie et les droits de l'Homme afin avant tout de préserver la paix sur le continent.

## 3ème étape : Saint-Malo, décembre 1998, *mise en place de moyens*

Expérience conduite par les Britanniques et les Français, le sommet de Saint-Malo est souvent décrit comme le point de départ de la Politique européenne de sécurité et de défense (**PESD**). Il a donné lieu à une déclaration commune appelant à l'établissement de **moyens militaires** pour l'Union européenne. De cette période il nous est resté

**EADS** qui est devenu **Airbus** dont on connaît le succès, **l'Agence européenne de défense (AED)**<sup>6</sup> et un **budget de cinquante milliards d'euros** de programmes d'armement en coopération, gérés au sein de l'organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAR).

### Bilan Agence européenne de Défense (AED)

Aujourd'hui le bilan de l'AED semble plutôt maigre et réside en trois chiffres :

- 120 personnes travaillent dans cette agence.
- 30 millions d'euros de budget sont à sa disposition.
- aucun programme d'armement n'est né au sein de cette agence.

Pour comparaison la DGA en France compte près de 10.000 personnels et gère 10 milliards d'euros de contrats d'armement.

<sup>6</sup> [https://europa.eu/european-union/about-eu/agencies/eda\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/agencies/eda_fr)



## 4ème étape : Traité de Lisbonne et « paquet défense »

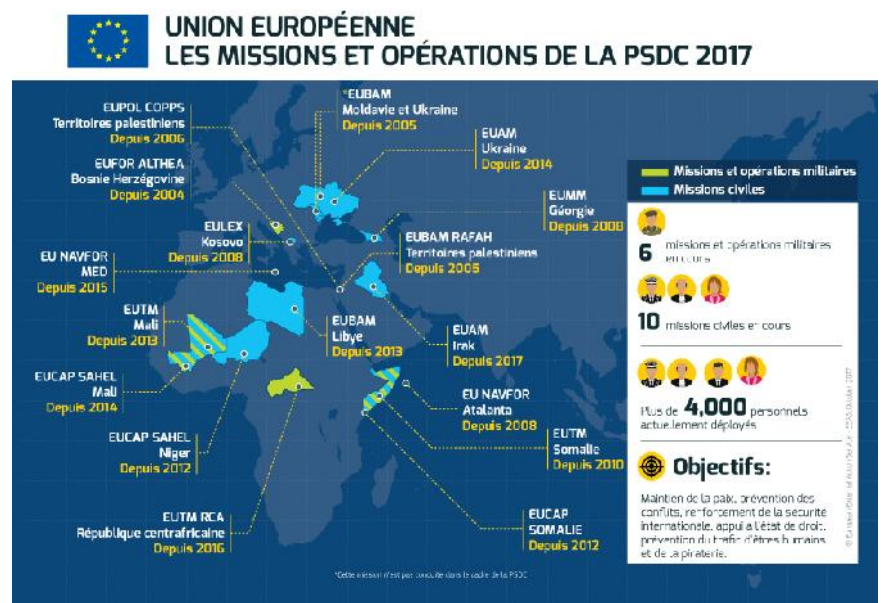
Tandis que le traité de Maastricht définissait les objectifs propres à la PESC, le traité de Lisbonne<sup>7</sup> de 2009 les englobe au sein des **objectifs de l'action extérieure de l'Union** (titre V, article 21 TUE). Il donne également à la PESC des instruments nouveaux :

- un **Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**, il est le **chef de la diplomatie européenne**, chargé de conduire la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Ce poste fusionne les anciens Haut-représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et Commissaire aux relations extérieures, en vue de renforcer la cohérence de la politique extérieure de l'UE.

- le **Service européen pour l'action extérieure (SEAE)** : C'est le **corps diplomatique de l'Union européenne**, composé de fonctionnaires des services compétents du secrétariat général du Conseil et de la Commission ainsi que de personnel détaché des services diplomatiques nationaux. Il dispose de délégations dans le monde entier, qui représentent l'UE dans son ensemble et travaillent pour le compte des Européens.

La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) fait partie intégrante de la **politique étrangère et de sécurité commune (PESC)** de l'Union européenne. Elle est décrite dans le titre V du traité de Lisbonne (Articles 42 à 46)<sup>3</sup> et prend la suite de la PESC. Son objet est de doter l'Union d'une capacité opérationnelle, s'appuyant sur des **moyens civils et militaires**, susceptibles d'être déployés en dehors de l'Union afin d'assurer le maintien de la paix et la prévention des conflits.

Aussi, les États membres de l'UE disposent d'une certaine expérience du travail en commun dans l'objectif de promouvoir la sécurité.



Elle provient notamment de la conduite de **16 missions civiles et militaires** que porte aujourd'hui l'UE sur le terrain.

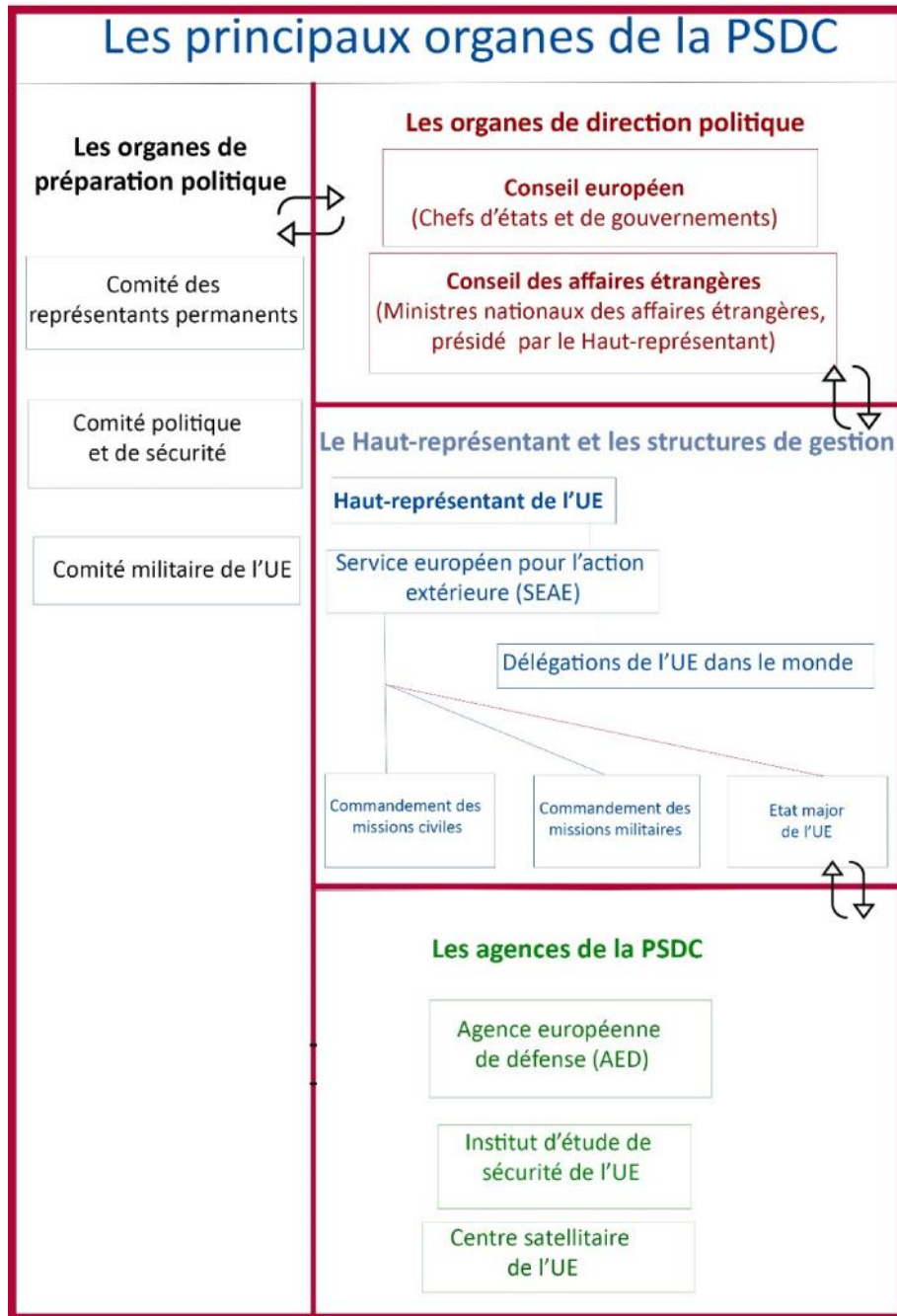
Enfin, sur cette période 2007-2010, une approche de la défense européenne par le marché s'est dessinée avec notamment deux directives dites du « **paquet défense** »<sup>8</sup>. Il s'agit de tentatives de consolider le marché de l'armement en agissant sur l'offre. Ensemble, ces textes marquent un tournant par rapport au régime dérogatoire des règles du marché unique qui régissent la **production et l'achat d'armement**.

Cette réforme part du constat que la PSDC ne peut se passer d'une base industrielle et technologique de défense forte afin de donner à l'Europe les moyens de concevoir et de fabriquer des équipements de défense de manière autonome et à un coût abordable.

<sup>7</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012M%2FTXT>

<sup>8</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32009L0081>

## Les principaux organes de la PSDC aujourd'hui



La Politique de sécurité et de défense commune européenne (PSDC) dispose de 4 types d'organes. Les échanges entre ces organes sont nombreux. Cependant une structure opère un rôle central : c'est le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) avec à sa tête le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui est aujourd'hui **Federica Mogherini**.<sup>9</sup>

<sup>9</sup> Pour en savoir plus : [https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/eeas\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/eeas_fr)

## 2017, un nouvel élan ?

### Un débat relancé par le livre blanc

2017 marque un tournant dans la politique de défense européenne. Le premier acte est la rédaction du document de réflexion sur l'avenir de la défense européenne par la Commission européenne. Le document reconnaît la nécessité d'une réforme et envisage 3 scénarii différents :

- Dans le cadre de la « **Coopération en matière de sécurité et de défense** », les États membres conserveraient la faculté de décider de leur plein gré, au cas par cas, de l'opportunité d'une coopération en matière de sécurité et de défense, tandis que l'Union continuerait à compléter les efforts nationaux. La coopération en matière de défense serait renforcée, mais l'Union ne participerait toujours que de manière limitée aux missions les plus exigeantes. Le nouveau Fonds européen de la défense contribuerait au développement de certaines nouvelles capacités conjointes, mais la majeure partie des développements et des acquisitions se rapportant aux capacités de défense continuerait à relever de la **responsabilité individuelle des États membres**. La coopération entre l'Union et l'OTAN se poursuivrait selon les modalités et la structure actuelles.

- Le second scénario intitulé « **Sécurité et défense partagées** » repose sur la mutualisation, par les États membres, de certaines ressources financières et opérationnelles pour une solidarité accrue dans le domaine de la défense. L'Union interviendrait également davantage dans la protection de l'Europe, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. Elle assumerait un rôle plus important dans des domaines tels que la **cybersécurité, la protection des frontières ou la lutte contre le terrorisme** ; elle renforcerait aussi la prise en compte des impératifs de sécurité et de défense dans le contexte de politiques européennes internes telles que l'énergie, la santé, les douanes ou l'espace. Ces efforts s'appuieraient sur l'existence d'une volonté d'action politique, ainsi que sur des processus décisionnels réactifs dans un contexte en évolution rapide.

L'Union et l'OTAN renforceraient par ailleurs leur coopération mutuelle et coordonneraient leurs travaux dans un large éventail de domaines.

- La piste la plus ambitieuse, dénommée « **Défense et sécurité communes** », prévoit la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union, conduisant à une défense commune. La création d'une coopération structurée et permanente permettrait à un groupe d'États membres d'aller de l'avant en matière de défense européenne. Dans le cadre de ce scénario, la protection de l'Europe deviendrait une responsabilité de l'Union et de l'OTAN dont chaque partie tirerait profit. L'Union serait en mesure de mener des opérations de haute intensité en matière de sécurité et de défense, en s'appuyant sur une intégration plus poussée des forces de défense des États membres. L'Union soutiendrait des programmes conjoints en matière de défense au moyen du Fonds européen de la défense et mettrait en place une **agence européenne spécialisée de recherche en matière de défense**. Ces initiatives favoriseraient par ailleurs la création d'un véritable marché européen de la défense, apte à protéger ses activités stratégiques essentielles des offres publiques d'achat externes.

Pour en savoir plus : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52017DC0315>

Après ce document de réflexion, les initiatives de l'Union européenne et de ses pays membres en matière de défense se sont rapidement amplifiées. Elles sont marquées par des avancées concrètes, et des projets nouveaux, proches de la piste 3 : « **Défense et sécurité communes** ».

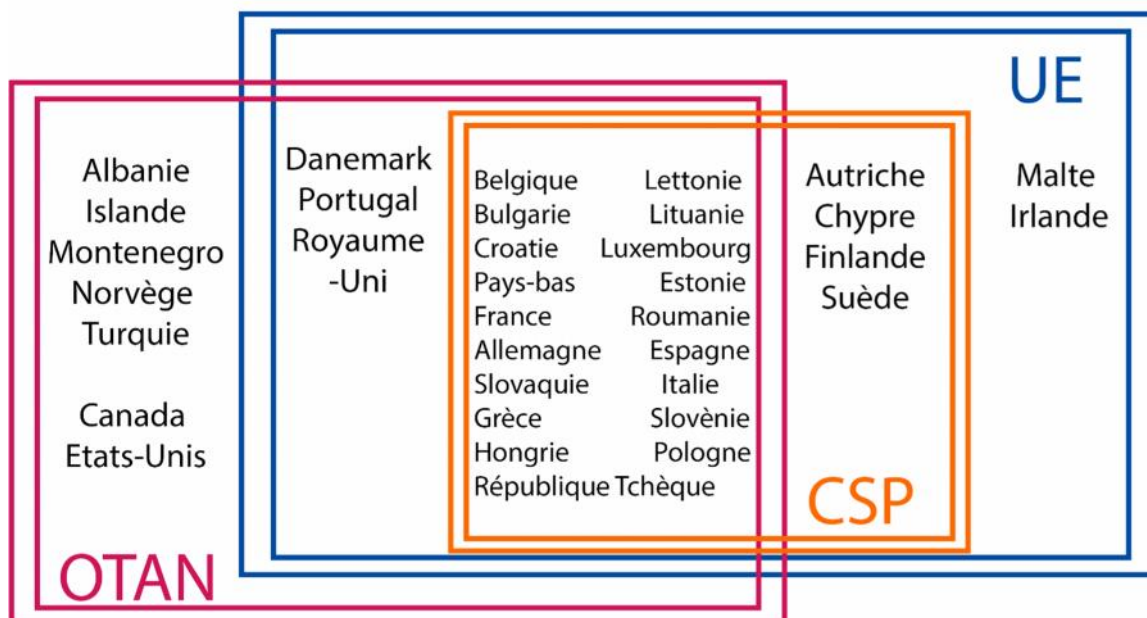
### Concrétisation de la coopération structurée et permanente (CSP) :

Aujourd'hui la principale avancée est l'application d'une **procédure prévue par le traité de Lisbonne en 2009**. La création d'une coopération structurée permanente est officialisée le 13 novembre 2017 (jour de la commémoration des attentats de Paris). 25 pays de l'Union Européenne s'entendent alors sur un engagement : "l'augmentation régulière des budgets de la défense afin d'atteindre les objectifs convenus" (**2% du PIB en dépenses de défense**).

#### Des objectifs communs :

- **Harmoniser** leurs besoins pour toutes les capacités au sein de la CSP et s'engager de façon intensive dans le Fonds Européen de défense.
- Prendre des **mesures concrètes** pour renforcer la **disponibilité, l'interopérabilité et la capacité de déploiement** de leurs forces, contribuer aux Groupements Tactiques et jouer un rôle actif dans les structures déjà existantes, notamment dans l'EuroCorps.
- **Comblent les lacunes** capacitaires en vue de l'autonomie stratégique de l'UE et renforcer la Base Industrielle et Technologique Européenne.
- Participer au **développement de programmes communs** au sein de l'Agence Européenne de Défense et de l'OCCAR (drone européen, ravitaillement en vol, communication par satellites, cyberdéfense, sécurité maritime ...).

#### Tableau récapitulatif



Pour en savoir plus : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/12/11/defence-cooperation-pesco-25-member-states-participating/>

<http://www.consilium.europa.eu/media/32000/st14866en17.pdf>

## Nouvelle construction intergouvernementale : l'initiative européenne d'intervention (IEI):

Ce projet porté par la France entend doter les Européens d'une capacité d'action et de prévention autonome de l'UE. Cette initiative vise à favoriser l'émergence d'une **culture stratégique européenne** et à renforcer la capacité des Européens à agir ensemble. Le but est donc de créer les conditions préalables à de **futurs engagements coordonnés** et préparés conjointement.

Sa gouvernance se veut souple, coordonnée par un **secrétariat permanent assuré par la France** et les officiers de liaison des pays membres. Son déploiement pourrait avoir lieu en cas de conflits mais aussi de crises humanitaires ou environnementales.

Dès lors cette initiative prendrait corps en mutualisant la planification militaire, le soutien aux opérations, l'anticipation, le renseignement et le partage d'analyses sur les zones d'intérêt commun.

L'Allemagne, le Royaume-Uni, le Portugal, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark et l'Estonie ont signé une lettre d'intention le 25 juin dernier. Enfin si l'Allemagne ne souhaitait pas que l'Initiative européenne d'intervention soit **détachée de la CSP**, c'est parce un lien fort sera maintenu entre les deux mécanismes qu'elle a finalement accepté d'adhérer.

Pour en savoir plus : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/international/l-initiative-europeenne-d-intervention>

## Intensification de la coopération Union européenne / OTAN

En décembre 2017, trente-deux nouvelles mesures ont été prises pour intensifier la coopération entre les deux organisations, notamment dans les trois nouveaux domaines suivants :

- **La mobilité militaire**, le but est ici de faire en sorte que les forces et équipements puissent se déplacer rapidement à travers l'Europe si nécessaire, ce qui nécessite des procédures pour un franchissement rapide des frontières, des moyens de transport suffisants et une infrastructure solide (routes, chemins de fer, ports et aéroports).
- **Le partage d'informations** concernant la lutte contre le terrorisme et renforcement de la coordination de l'aide apportée en la matière aux pays partenaires.
- **La promotion du rôle des femmes** dans la paix et la sécurité.

Pour en savoir plus : [https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official\\_texts\\_149522.htm?selectedLocale=fr](https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_149522.htm?selectedLocale=fr)



## Propositions pour une réelle Europe de la défense

En parallèle de cette avancée, des propositions ont émergé et seront débattues très prochainement dans le cadre du budget de l'Union européenne pour 2021-2027

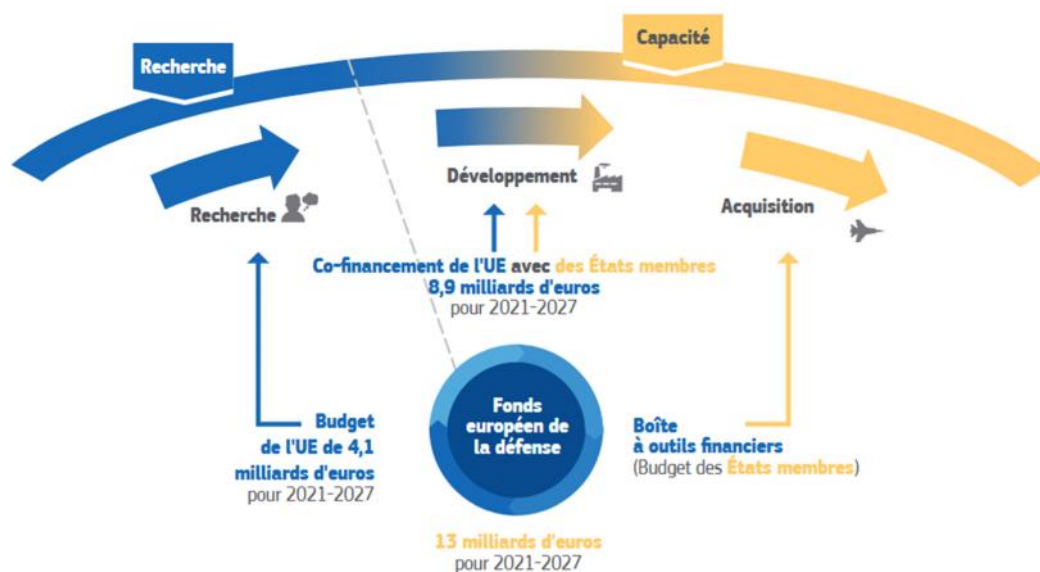
### Le Fonds Européen de défense (FED) :

Il s'agit d'une proposition émanant de la Commission Européenne en 2016, il est intéressant de noter qu'il s'agit pour la première fois d'une proposition non-gouvernementale. Celle-ci a été réaffirmée en juin 2018 par **la proposition de Règlement du parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen de la défense**<sup>10</sup>.

Le fonds disposerait d'un budget de 13 milliards d'euros. **4,1 milliards d'euros** seraient alloués pour financer directement des **projets compétitifs de recherche collaborative** au moyen de subventions. **8,9 milliards d'euros** devraient être disponibles afin de compléter les investissements des États membres par un cofinancement des coûts liés au développement de **prototypes et à leurs essais**

Le développement de prototypes étant particulièrement coûteux et comportant un risque d'échec important, le Fonds européen de la défense devrait permettre aux industriels de trouver les ressources suffisantes pour **franchir cette étape cruciale** entre recherche et développement.

Le Fonds supporterait ainsi des projets aux risques techniques et financiers importants que les États membres ne souhaitaient pas forcément supporter individuellement.



Source : Commission européenne, budget de l'UE pour l'avenir

[https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-eu-defence-fund\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-eu-defence-fund_fr.pdf)

Par conséquent, ce nouveau Fonds placerait l'Union européenne parmi les **4 premiers investisseurs** en matière de recherche et de technologie de défense en Europe, lui permettant d'agir comme un catalyseur pour l'instauration d'une base industrielle et scientifique innovante et compétitive.

<sup>10</sup> [https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/COM\\_2018\\_476\\_fonds\\_europeen\\_defense\\_2021\\_2027.pdf](https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/COM_2018_476_fonds_europeen_defense_2021_2027.pdf)

Cette nouvelle coopération entre États membres augmenterait l'aptitude de l'industrie de la défense de l'UE à soutenir **l'autonomie stratégique** de l'Union et répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de sécurité.

#### Ses principales caractéristiques :

- **seuls les projets collaboratifs** (associant au moins 3 participants issus de 3 États membres) seront admissibles.
- l'Union ne cofinancera le développement de prototypes communs que si les États membres **s'engagent à acheter le produit final**.
- **l'innovation radicale est en ligne de mire**, avec 5 % des fonds alloués à la technologie de rupture et aux équipements innovants, ce qui doit permettre à l'Union de renforcer sa prééminence technologique à long terme.
- les projets s'inscrivant dans **la coopération structurée permanente (CSP)** peuvent, s'ils sont admissibles, bénéficier d'un cofinancement supplémentaire de 10 %, sans que cela ne soit automatique.
- **il pourra être consacré à l'amélioration de la mobilité militaire**, à travers la modernisation des infrastructures de transport, la simplification des formalités douanières pour les opérations militaires. Parallèlement, l'Agence européenne de défense (AED) aidera les États membres à mettre au point un système d'autorisation des mouvements transfrontières.

#### La facilité européenne pour la paix :

Ce nouveau fonds hors budget d'une valeur de **10,5 milliards d'euros** est une proposition de la haute représentante soutenue par la Commission européenne. Il permettrait de financer des **actions opérationnelles relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)** et ayant des implications militaires. Ce mécanisme inédit allouerait des fonds ne pouvant être financés sur le budget de l'Union du fait de leurs implications opérationnelle dans la sphère militaire et de la défense (article 41 du TUE).

#### Ses principaux objectifs :

- **accroître l'efficacité des opérations** : La FEP fera en sorte que les fonds de l'UE soient disponibles de manière permanente, ce qui permettra un déploiement rapide et renforcera la flexibilité. La FEP propose d'augmenter sensiblement les coûts communs afin d'assurer une plus grande solidarité.
- **soutenir les partenaires** : la FEP donnera à l'Union la capacité de contribuer au financement d'opérations militaires de soutien de la paix menées par des partenaires internationaux à l'échelle mondiale.
- **mener des actions de plus grande ampleur** : à l'heure actuelle, l'UE dispose d'une capacité limitée à entreprendre des actions militaires, telles que le renforcement des capacités ou la fourniture de formations, de matériel ou d'infrastructures. La FEP contribuera au renforcement des capacités des forces armées des pays partenaires à préserver la paix, à prévenir les conflits et à relever les défis en matière de sécurité.

Pour en savoir plus : [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/47376/facilit%C3%A9-europ%C3%A9enne-pour-la-paix-un-fonds-hors-budget-de-1%E2%80%99ue-destin%C3%A9-%C3%A0-consolider-la-paix-et\\_fr](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/47376/facilit%C3%A9-europ%C3%A9enne-pour-la-paix-un-fonds-hors-budget-de-1%E2%80%99ue-destin%C3%A9-%C3%A0-consolider-la-paix-et_fr)

## Le réseau Europe Direct : l'Europe près de chez vous !



Un service d'information générale sur l'Union européenne est à la disposition de tous les citoyens européens auprès d'un réseau très développé de points de diffusion et de contact mis en place par l'Union Européenne pour le public.

Le service Europe direct comprend

- ✓ un site web : [http://ec.europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
- ✓ un service téléphonique gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11
- ✓ des centres d'information en région (48 en France), intermédiaires entre l'Union Européenne et les citoyens au niveau local.



### Missions des Centres d'information Europe Direct

1. permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions en ce qui concerne les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union européenne
2. encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne et ses politiques
3. permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'informations adaptées aux besoins locaux et régionaux
4. offrir au public la possibilité de fournir un retour d'information aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions

L'**A.D.R.E.T.** (Agence de Développement Rural Europe et Territoires)  
est la structure hôte du Centre d'information Europe Direct Pyrénées

**Centre d'Information Europe Direct Pyrénées**  
ADRET, Maison des Entreprises, Espace Alfred-Sauvy

F-66500 Prades

[contact@europedirectpyrenees.eu](mailto:contact@europedirectpyrenees.eu)

+33 4 68 05 38 84

<http://www.europedirectpyrenees.eu>

